

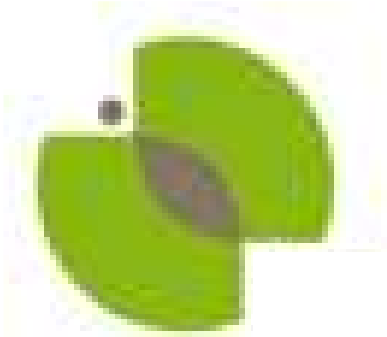
Dispositif d'aides Sycatom lié au nouveau CAP Barème E

*Présentation collectivités adhérentes Sycatom
Ivry – 07 décembre 2011*



Dispositif d'aides Syctom lié au CAP barème E

- 1 – Rappel des aides et accompagnements Syctom**
- 2 – Composition des entrants de collecte sélective (programme de caractérisations du Syctom)**
- 3 – Aides aux territoires à fort potentiel**
- 4 – Procédure administrative Syctom au barème E**



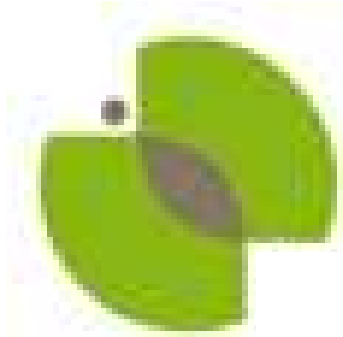
Des soutiens orientés à la performance

(Rappel des éléments présentés à la réunion plénière du 17/05/2011)

Le nouvel agrément et le contrat barème E (CAP) sont construits sur la responsabilisation des acteurs et la simplification du régime des aides en proposant :

- d'attribuer une part plus conséquente des soutiens à la tonne recyclée,
- de renforcer l'indexation des soutiens à la performance sans considération des contraintes propres au territoire,
- une obligation de résultat à la tonne recyclée pour que les collectivités locales perçoivent les aides à la communication, aux ambassadeurs du tri (une obligation de moyen au barème D).

> La mécanique de soutien est donc modifiée en profondeur



Le contexte du nouveau CAP barème E Syctom

(Rappel des éléments présentés à la réunion plénière du 17/05/2011)

Conformément aux engagements annoncés le 17 mai dernier et aux délibérations prises en comité syndical du Syctom le 22 juin, le Syctom :

- a signé le nouveau CAP barème E avec Eco-Emballages le 30 juin, contrat unique régissant les 5 matériaux de CSMM sur le territoire du Syctom.
- a signé de nouveaux contrats permettant d'assurer une continuité de reprise des matériaux issus du tri en vue du recyclage (yc le verre pour le compte de ses collectivités adhérentes).
- a mis en place un nouveau marché permettant de donner une analyse représentative de la composition des apports de CSMM des collectivités du Syctom à compétence collecte.
- a délibéré en faveur du nouveau régime d'aides pour assurer l'équilibre des finances locales (30 novembre 2011).



Le nouveau dispositif d'aides du Syctom

Il assure l'équilibre des finances publiques locales tout en incitant au développement des résultats de CS (quantité & qualité). Il s'appuie sur :

1) Le maintien du soutien historique d'aide à la collecte sélective
(125,89 €/tonne entrante en 2011)

2) L'aide à la communication (reversement 100% soutiens EE) :
(~2,75 €/ tonne emb. recyclée en 2011)

3) L'aide aux ADT (reversement 100% soutiens EE) :
(jusqu'à 4964 €/ADT éligible en 2011 pour 637 t d'emballages recyclés)

4) L'aide au recyclage du verre (reversement 100% soutiens EE) :
(~4,85 €/tonne emb. recyclée en 2011)

5) L'aide liée à la recette de vente matière du verre (reversement 100% recette SGE) :
(~22,2 €/tonne emb. verre recyclée en 2011
uniquement versée à compter du 1^{er} juillet)



Le nouveau dispositif d'aides du Syctom

De nouvelles aides ciblées permettant de renforcer le dispositif d'intéressement à la collecte sélective notamment :

6) L'aide supplémentaire aux ADT :

(jusqu'à 3040 €/ADT éligible en 2011 pour 637 t d'emballages recyclés)

5) L'aide supplémentaire au recyclage du verre :

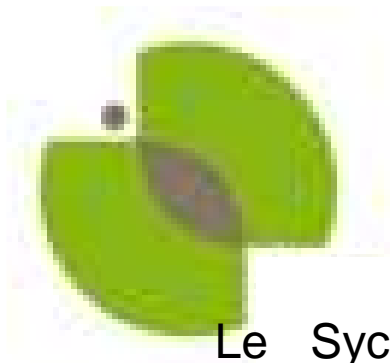
(+ 14 €/nouvelle tonne emb. verre recyclée entre 2011 et 2010)

7) L'aide à la qualité des CSMM :

(une enveloppe d'1M€ à partager par collectivité en fonction du taux de refus entrant par an à compter de 2011)

8) L'aide aux territoires à fort potentiel :

(une enveloppe de 500 k€ accordée pour accompagner 3 projets maximum par an à compter de 2012)



Le programme de caractérisation du Syctom

Le Syctom a développé un nouveau dispositif d'accompagnement permettant l'analyse représentative de la composition des entrants de collecte sélective de chaque collectivité à compétence collecte. Il repose sur :

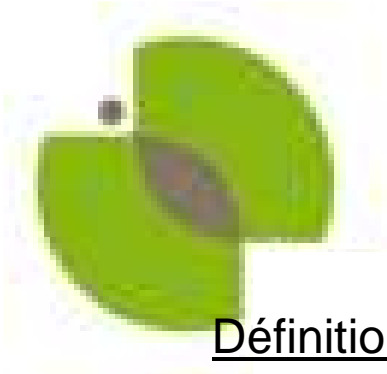
- **une appréciation représentative des CSMM entrantes par an.**

(diffusion de la caractérisation moyenne cumulée chaque trimestre)

- **des signalements « qualité ».**

(diffusion des caractérisations ponctuelles présentant un taux de refus supérieur à 25%)

	Collectivité
Nombre de caractérisations (à la fin du T3 2011)	11
Emballages bouteilles et flacons plastiques (%)	6,29%
Emballages en cartons	32,02%
Emballages en acier	1,75%
Emballages en aluminium	0,21%
Emballages liquides alimentaires (ELA)	1,01%
TOTAL EMBALLAGES RECYCLABLES	41,27%
Papiers graphiques	37,98%
Petits appareils électroménagers	0,00%
TOTAL RECYCLABLES	79,25%
Composants imbriqués et recyclables souillés	1,23%
Erreurs de tri	3,78%
Ordures ménagères refus organiques	11,76%
TOTAL NON RECYCLABLES	16,77%
Fines < 65 mm	3,97%
TOTAL	100,00%



Les territoires à fort potentiel

Définition :

Tout territoire, sous partie d'un périmètre communal ou intercommunal aussi bien que toute zone spécifique de ces territoires dont les limites géographiques sont fixes et aisément identifiables (arrondissement, quartier, îlot, zone d'habitat collectif ou cadastrale particulière, etc ...) présentant au moins 2 caractéristiques conformes aux 3 conditions suivantes :

- un taux de refus supérieur à 25% parmi les collectes sélectives multi-matériaux en mélange*,
- un ratio de collecte sélective multi-matériaux en mélange (entrée CDT) inférieur à 20kg/hab./an (hors verre),
- un ratio de collecte séparative de verre inférieur à 15 kg/hab./an.

* Selon la définition du Syctom et évalué d'après le programme de caractérisations du Syctom ou équivalent



Aide Syctom aux territoires à fort potentiel

Cadre général :

Cette aide vise à accompagner un projet d'amélioration des CSMM sur un territoire « cible », sur la base d'un programme complet d'intervention (technique, humain et de com⁹) et présentant :

- un état des lieux,
- des objectifs clairs,
- des indicateurs de suivi précis,
- des moyens d'accompagnement humain et de communication,
- des analyses de données,
- un rapport de synthèse,

au-delà du financement d'équipements, d'actions ou d'organisations

Chaque année 3 projets lauréats seront retenus. Le montant des aides sera limité à 80% du coût complet HT du projet et à 300 k€ maximum par projet.

Une enveloppe de 500 k€/an à compter de 2012 est réservée par le Syctom pour l'aide aux territoires à fort potentiel.

Aide Syctom aux territoires à fort potentiel

Modalités : Chaque année, à compter de 2012

- Les projets seront étudiés dans le cadre d'un appel à candidature,
- Une commission de sélection (élus + techniciens) proposera un classement des projets ainsi que le montant des aides après analyse suivant des critères de sélection précis,
- Le résultat de chaque appel à candidature fera l'objet d'une information en comité du Syctom,
- Une convention détaillant l'ensemble des engagements des parties sera signée avec les collectivités lauréates (Pdt Syctom - élus décisionnaires).
- Le versement des aides sera exécuté conformément aux dispositions conventionnées et conditionné à la bonne exécution du projet associant le Syctom au pilotage et à la remise au Syctom du rapport final.

Aide Syctom aux territoires à fort potentiel

Candidatures : Chaque année, jusqu'au 31 janvier,

- Les collectivités pourront adresser leur dossier au service prévention et relation avec les collectivités du Syctom,
- Pour être complètes, les candidatures devront contenir :
 - 1 note d'intention,
 - 1 mémoire technique,
 - 1 calendrier d'intervention,
 - 1 programme de sensibilisation

Critères de sélection :

- Conformité critères éligibilité TFP (30%)
- Pertinence des actions et moyens proposés (60%)
 - o Détail de la problématique et justesse des objectifs (10%)
 - o Equilibre et qualité des 3 volets d'intervention (20%)
 - o Cohérence de la méthode, des moyens et outils d'accompagnement (20%)
 - o Richesse et diversité du programme de sensibilisation (10%)
- Précision du budget et du calendrier d'intervention (10%)



Obligations des collectivités adhérentes au bar E

Dans le cadre de l'exercice du CAP barème E du Syctom, les collectivités adhérentes du Syctom ou des syndicats primaires sont soumises aux obligations suivantes chaque année :

- valider à chaque trimestre auprès des services de St-Gobain Emballage les tonnages expédiés en vue du recyclage concernant leur territoire **(au plus tard 6 semaines après la fin d'un trimestre)**
- adresser au Syctom la déclaration annuelle de sensibilisation (2 volets) et la déclaration d'authenticité des données. **(au plus tard avant le 15 décembre)**

Préalablement les collectivités adhérentes doivent avoir soldé les soutiens avec Eco-Emballages au titre du barème D (Com°, ADT et verre) pour l'année 2010 et les années antérieures

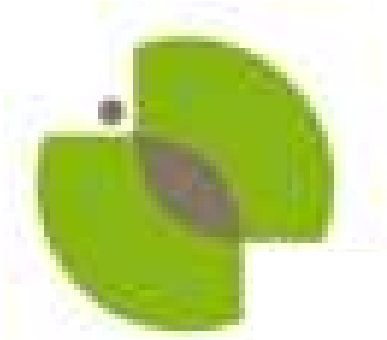
Déclaration annuelle de sensibilisation

Les collectivités adhérentes doivent renseigner et retourner au Syctom le volet n°1 de l'annexe précisant l'effectif d'ADT en poste :

Volet 1 - Sensibilisation par l'action - n° contrat Syctom: CL075001										
Nom de la collectivité	Année concernée	Nom de l'ambassadeur	Prénom de l'ambassadeur	N° sécurité sociale de l'ambassadeur	Date d'embauche	Date de fin de contrat	Employeur	Fonction occupée dans la collectivité	Cet ambassadeur a-t-il assuré une mission de communication de proximité sur cette période?	Estimation temps passé à la communication de proximité sur les emballages ménagers en %
	2011				00/00/00	00/00/00				

ainsi que l'ensemble des missions couvertes sur l'année par l'équipe d'ADT :

Volet 1bis - Sensibilisation par l'action	Nom de la collectivité:				
	Nombre d'ADT ayant participé à ces actions	Période concernée par l'action menée par les Ambassadeurs du tri			
		T1	T2	T3	T4
Nature des actions menées par l'équipe ADT					
Actions spécifiques habitat collectif					
Animation de réunions publiques					
Animation Grande et Moyenne Surfaces (GMS)					
Conception outils de communication					
Événementiel (animation/expositions/fêtes et marchés locaux)					
Management équipe ADT					
Mobilisation des relais d'information					
Porte à porte					
Sensibilisation jeune public					
Suivi de collecte/contrôle qualité					
Visite de site					



Déclaration annuelle de sensibilisation

Les collectivités adhérentes doivent renseigner et retourner au Syctom le volet n°2 de l'annexe précisant l'ensemble par rubrique des actions de communication réalisées sur l'année ainsi que les outils et leur mode de diffusion (en cas de diffusion massive):

Volet 2 - Rapport d'activité des actions de communication - n° contrat Syctom: CL075001				
Nom de la collectivité	Cibles	Nature des outils utilisés et actions menées	Détails (200 caractères max)	Mode de diffusion pour outils uniquement diffusés en masse



Les prochaines étapes

- **Envoi des déclarations annuelles de sensibilisation** des collectivités adhérentes avant le 15 décembre 2011.
- **Mise en liquidation des derniers soutiens bar D avec Eco-Emballages** pour les collectivités concernées avant le 31 décembre 2011.
- **Envoi des dossiers pour l'appel à candidature du Syctom sur les territoires à fort potentiel** avant le 31 janvier 2012.
- **Envoi par le Syctom de la caractérisation moyenne 2011 de la composition des entrants** avant le 31 janvier 2012.

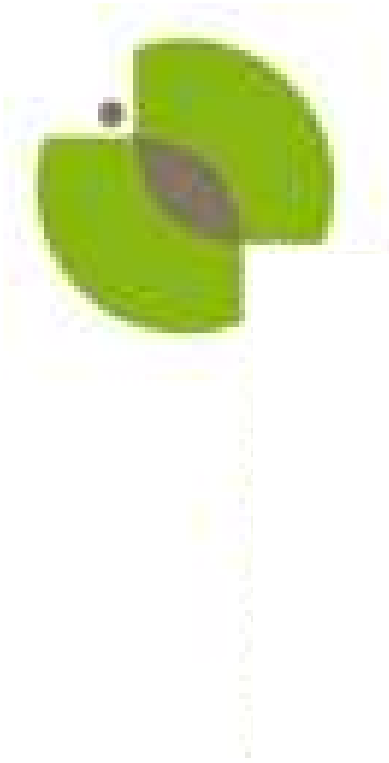
Calendrier de versement des 7 nouvelles aides Syctom

Soutiens concernés	Aide historique à la CS 1er semestre	Recette Matière Verre 1er semestre
Modalité et période de versement	Campagne de soutien du 1er semestre N (sur la base des tonnages constatés - versement avant fin décembre N)	

Soutiens concernés	Aide historique à la CS 2ème semestre	Recette Matière Verre 2ème semestre	Aide Syctom reversement soutien recyclage Verre EE (annuel)	Soutien complémentaire Syctom au recyclage du Verre (annuel)	Aide Syctom reversement soutiens à la communication EE (annuel)	Aide Syctom reversement soutiens ADT EE (annuel)	Aide complémentaire Syctom aux ADT (annuel)	Aide complémentaire Syctom à la qualité des CS (annuel)
Modalité et période de versement	Campagne de soutien du 2ème semestre N (sur la base des tonnages constatés et des caractérisations moyennées - versement avant fin juin N+1)							

Soutiens concernés	Aide complémentaire Syctom aux territoires à fort potentiel
Modalité et période de versement	Suivant les dispositions de la convention et remise d'un rapport

Aide historique du Syctom à la Collecte Sélective à 125,89€/t
3 soutiens correspondant au périmètre des anciens contrats fils (verre, communication et ADT)
4 aides complémentaires du Syctom au barème E (verre, ADT, qualité, territoire à fort potentiel)
Recette matière verre



Merci de votre attention